CRITÈRE(S) DE CALCUL DU QUOTA:

- Densité du lieu de vie : Villiers-le-Mahieu 117 hab/km²
- Situation familiale: célibataire sans enfant
- Situation personnelle : pas de critère spécial



Sylvain

MOBILITÉ PERSONNELLE



Bilan CO₂ en 2021

MODES DE DÉPLACEMENT:

Sylvain utilise beaucoup sa voiture pour ses déplacements personnels.



Voiture:

• Trajets domicile-travail:

40 de ses 80km quotidiens pour aller et revenir du travail ne sont pas couverts par les quotas de l'entreprise, soit 9 120 km par an

1,35 tCO₂/an

· Autres trajets du quotidien :

Environ 1 000 km annuels pour les premières nécessités et 2 000 km pour ses loisirs et sa famille

0,45 tCO₂/an

• Déplacements pour les vacances :

Il parcourt environ 2 000 km par an

 $0,30 \text{ tCO}_2/\text{an}$



Sylvain prend parfois l'avion pour partir à l'étranger mais ces vols ne sont pas rationnés et n'entrent pas dans le quota carbone

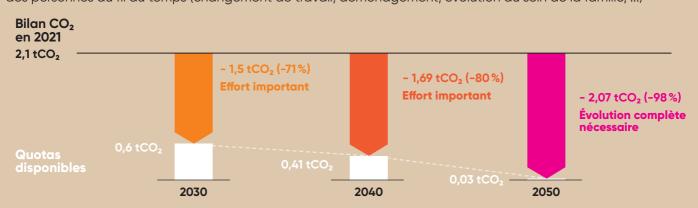
0 tCO₂/an

Bilan CO₂ en 2021

2,1 tCO₂/an

Impact du rationnement d'ici 2050

Pour simplifier on étudie l'impact du rationnement sans intégrer les potentiels changements dans la vie des personnes au fil du temps (changement de travail, déménagement, évolution au sein de la famille, ...)



Pistes d'action

Avec le rationnement,

Sylvain est tout de suite en déficit de quota, il sera donc obligé de modifier ses habitudes de mobilité d'ici 2030 pour, à terme, diminuer son empreinte de 2 tCO₂.

Pour 2030

- Privilégier le télétravail et le covoiturage si cela est possible
- Pour les vacances et les loisirs favoriser des destinations plus proches de son lieu d'habitation ou utiliser des modes de déplacement moins émetteurs de CO₂.

Pour 2040

- Privilégier les modes de déplacements plus sobres pour ces trajets quotidiens.

Attention: ce ne sera possible que si est développé à proximité du domicile de Sylvain des alternatives à la voiture et un ensemble de services et commerces essentiels de proximité.

Pour 2050

- Déménager à proximité de son lieu de travail ou pratiquer le télétravail très régulièrement (plus de deux fois par semaine) et faire les trajets restants en modes décarbonés.

